

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-51
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 2 octobre 2025

Le 2 octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(11) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(6) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,

POUVOIRS /

Date de la
convocation 25 septembre 2025

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS ET DE SOUTIEN A LEURS PROCHES AIDANTS

Annexe : convention avec le Département – conférence des financeurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet déposé par le CIAS auprès de la conférence des financeurs du Département dans le cadre d'actions en faveur de la préservation de l'autonomie et de la lutte contre l'isolement social ;

Considérant l'avis favorable du Conseil Départemental des Deux-Sèvres lors de sa séance du 30 juin 2025 ;

La conférence des financeurs du Département a décidé d'attribuer une participation financière au CIAS dans le cadre de la réalisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et de soutien à leurs proches aidants.

Un montant de 12 940 € est alloué pour effectuer :

- Des ateliers individuels ;
- Des ateliers collectifs d'équilibre et de prévention des chutes, de la gymnastique douce ;
- Des ateliers collectifs sur la nutrition et la santé.

Ces actions seraient réalisées sur le second semestre 2025.

Estelle Berthelot est chargée de la mise en œuvre de ces ateliers dans le cadre de sa mission de chargée de développement de l'animation.

La convention est conclue pour une durée d'un an et entrera en vigueur dès sa signature.

Conformément au cadre de la convention encadrant le soutien de la Conférence des financeurs des Deux-Sèvres, le CIAS, porteur d'actions, doit compléter un outil cartographique en ligne pour valoriser les informations liées aux actions menées.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter cette convention établie avec le Département des Deux-Sèvres relative aux actions de prévention menées dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et du soutien aux proches aidants.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le

07/10/2025

Publié et Notifié

le

07/10/2025

